

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL D'ECOLE**

|                                                |                          |
|------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>ECOLE : MATERNELLE CALADE SAINT ROCH</b>    | <b>DATE : 10/03/2026</b> |
| Adresse : 1, Route du Chemin Neuf – 06410 BIOT |                          |

**PARTICIPANTS :**

Directrice : Mme DELAÎTRE Fabienne (Terracotta : PS/MS/GS).

Enseignantes : Mme NEGRO Florence (Bouton d'or : PS/MS/GS), Mme MONTENON Florence (Indigo : PS/MS/GS),  
Mme FARGANEL Rachel (Emeraude : PS/MS/GS)

Adjoint loisirs, jeunesse et transport : Mme PAVAN-GRASSO Laura.

Adjoint aux finances : François PEIGNE

Représentants des Parents d'Elèves : Aude CAMUS, Anne-Sophie LE NAOUR, Marine CANESSA, Caroline  
KERAMSI, Marion ANGELO ICART

Responsable du Service Education Loisirs Jeunesse : Mme Anne DUMAS-MITON

Directrice Générale des Services : Mme Fleur GALLET

Responsable des Service patrimoine bâti : Jean-Philippe JONCHERAIS

Déléguée Départemental de l'Education Nationale : Mme Jocelyne CAMATTE

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Effectifs 2025/2026 et perspectives pour la rentrée 2026
- 2/ Exercices de sécurité
- 3/ Actions pédagogiques
- 4/ Budget et interventions municipales (hygiène, végétalisation, menuiserie)
- 5/ Questions diverses

## **POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :**

### **Effectifs 2025-2026 :**

Classe Bouton d'or : 10 PS + 9 MS + 8 GS = 27 élèves  
Classe Indigo : 9 PS + 8 MS + 9 GS = 26 élèves  
Classe Emeraude : 10 PS + 9MS + 7 GS = 26 élèves  
Classe Terracotta : 10 PS + 9 MS + 8 GS = 27 élèves (le 23 mars)

École : 106 élèves dont 39 Petits, 35 Moyens et 32 Grands.

### **Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025 :**

32 GS partiront au C.P. à la rentrée. A ce jour, 21 PS sont inscrits au GUPII pour la rentrée mais ce chiffre ne peut annoncer la réalité des futurs effectifs. Des dérogations pour l'Ile Verte peuvent avoir lieu et la campagne d'inscription du Gupii pour les enfants nés en 2023 a encore eu lieu tôt cette année, du 26 janvier au 13 février. Comme chaque année, de nombreuses inscriptions ont lieu après la campagne jusqu'à la veille de la rentrée.

La commission concernant les demandes de dérogation aura lieu le 19 mai. Suite à cette réunion, nous aurons donc une vision plus réaliste des effectifs de rentrée.

Nos effectifs devraient rester stables pour la rentrée.

### **Sécurité :**

Un exercice séisme a eu lieu le 15 janvier.

Un exercice incendie aura lieu ce jeudi le 12 mars et un exercice attentat intrusion le 19 mars.

Des problèmes techniques concernant l'alarme de l'élémentaire ont perturbé aussi la maternelle mais ces problèmes ont été réglés.

La Police Municipale est reliée au déclenchement de toutes les alarmes sauf incendie et la société SAAS fait des retours immédiats en cas d'intrusion. Des tests ont encore été réalisés la semaine dernière.

Le portable personnel de la directrice est régulièrement appelé pour l'alarme non mise tard le soir : le changement de responsable hors temps scolaire a déjà été signalé mais **un rappel sera fait à SAAS par M. JONCHERAIS.**

Visite le 22 janvier de Monsieur PERONA, l'EMAS (Equipe Mobile Académique de sécurité des Alpes Maritimes) pour revoir le diagnostic sécurité réalisé il y a quelques années. Beaucoup de travaux ont été réalisés depuis pour la mise en sécurité des écoles mais voici ses dernières préconisations :

**1/ Masquage ou végétalisation de la clôture côté jeu de boules, de la cour des maternelles sur dix mètres environ afin d'empêcher les vues extérieures.**

**2/ Rehausse de la clôture principale en bordure voie publique en bordure entrée, hauteur portée à deux mètres sur une longueur de vingt mètres avec rehausse également du portail d'accès principal afin d'empêcher l'intrusion mais aussi l'accès aux différents toits terrasses et puits de lumière.**

**3 / Pose d'un retour de clôture conforme côté chemin de la Calade et club bouliste, car très endommagée et non conforme, ce sur trois mètres environ.**

**Il manque encore un film occultant à poser dans la classe de Rachel FARGANEL. Il pourra être posé rapidement.**

La venue de la **Commission de sécurité est prévue le vendredi 13 mars** matin.

#### **Actions pédagogiques à venir :**

- Le cycle cirque avec Délia de Planet Circus est terminé et a été finalisé par un joli spectacle samedi dernier, le 7 mars. Nous remercions Jean-François LHOPITAL et Christian LATI de la mairie pour leur intervention pour le bon déroulement du spectacle.
- Patrick ROUGEOT est intervenu durant 6 séances avec les enfants pour une initiation aux danses et chants provençaux. Le carnaval avec lui et son équipe a eu lieu le vendredi 13 février après-midi dans la cour de l'école de Langevin. Nous remercions les parents d'élèves pour leur participation au goûter. Comme l'an dernier, nous remercions L'Association de la Commune Libre de la Catastrophe d'avoir financé les séances.
- Notre partenariat avec le CCAS se poursuit. Une fois par mois des seniors viennent partager des activités avec les élèves : pâtisserie, jeux...
- Une chasse aux œufs aura lieu le vendredi 10 avril.
- Nous serons invités comme chaque année à aller voir le Musée des 100 des élèves de l'Ecole Langevin pour le centième jour d'école.
- Le mardi 5 mai et le lundi 11 mai, toutes les classes feront une sortie à la journée aux jardins du MIP (classes

inscrites à des ateliers pédagogiques).

- La classe de Florence MONTENON fera un spectacle en partenariat avec le Conservatoire de Cannes le 27 mai au Théâtre de la Licorne (poésie, musique, danse, exposition sur le thème de l'eau).
- Comme l'an dernier, nous avons programmé une remise des diplômes pour les élèves partant au C.P. à la rentrée prochaine (le mardi 23 juin).
- Les enfants des crèches viendront visiter l'école sur une matinée et la pause méridienne.
- Des réunions d'information pour les élèves de PS ainsi que leurs parents et les nouveaux arrivants auront lieu au mois de juin (mardi 9 et jeudi 11 juin).
- La visite de l'école Langevin par les GS se fera également en juin. Un passage au self élémentaire sera aussi organisé.

#### **Présentation du budget et bilan des interventions municipales**

Le budget qui sera voté après les élections le 29 avril. Il devrait rester sensiblement équivalent à celui de l'an dernier. Les activités cirque et éveil corporel, ainsi que les sorties en bus pourront être maintenues. Les enseignantes réfléchissent à d'autres interventions.

Lors de la dernière demande de dotation à la mairie en septembre nous avons demandé des **meubles** pour le bureau. Nous attendons validation avant de les commander

#### **Interventions municipales :**

Le **menuisier** de la ville est passé prendre les côtes pour nous fabriquer le meuble de rangement adapté pour la salle de la photocopieuse.

Pendant les dernières vacances, toute l'école a été équipée de **luminaires LED** et le **sol de la cour a été réparé**.

Des brumisateurs dans la cour, des brasseurs d'air dans les deux classes non encore équipées et des climatiseurs dans la salle d'accueil seront installés prochainement, avant les **grandes chaleurs**, dans la salle d'accueil. Les brumisateurs feraient descendre la température de 10 degrés et les brasseurs amènent une sensation de fraîcheur. L'emplacement des brumisateurs sera discuté avec les enseignantes.

**Concernant la végétalisation de l'école** : Madame CAMATTE a su par Monsieur PIERSON que **le projet sera mis en**



route après les élections en concertation avec la directrice. Malgré les difficultés de réaliser une végétalisation sur un toit terrasse, l'installation de jardinières hors-sol et de plantes grimpantes qui amèneraient de la fraîcheur et occulteraient la cour des regards extérieurs (cf. diagnostic sécurité) peuvent être projetés.

Concernant la question du ménage et des conditions d'hygiène à l'école :

Pour rappel : Selon le **Code de l'éducation**, la **commune est responsable** :

- des **locaux scolaires**
- de leur **entretien**
- du **personnel de nettoyage**

C'est inscrit dans l'**article L212-4 du Code de l'éducation**.

**A la même époque en 2024** Monsieur Joncherai : « Après avoir fait le point avec madame Vallejo, qui a **plusieurs fois rappelé à l'ordre la société de ménage, force est de constater qu'il n'y a pas eu d'amélioration**. Par conséquent nous allons recevoir l'entreprise et demander l'application de pénalités, prévues au marché, pour anomalies constatées. En espérant que cela permette de faire bouger les choses. Par ailleurs, je vous informe que **ledit marché va être relancé dans les prochains jours**. »

Rencontre de Fabienne Delaître, Madame Vallejo et Madame Ziadia, cheffe de secteur de l'entreprise de ménage pour « recenser les problèmes et rattraper les dysfonctionnements ». Pour le bien-être des élèves et du personnel, Fabienne Delaître accepte d'échanger avec cette personne, même si cela ne fait pas partie de ses prérogatives de gérer l'hygiène de l'école. Mme PAVAN-GRASSO stipule que ce n'est pas à madame DELAÎTRE d'établir le marché public de nettoyage des bâtiments de la ville.

**L'an dernier en mars 2025 : même constat avec une nette dégradation.** Nous observons que le ménage n'est pas fait ou fait en partie ou mal fait. Madame Camatte, ATSEM et enseignantes peuvent témoigner de plusieurs faits :

- Traces de saleté et d'excréments (cuvettes et parois, sols) et fortes odeurs dans les toilettes dès 8h30 le matin : la centrale de nettoyage n'est apparemment jamais utilisée,
- Odeurs dans les dortoirs (urine), le réfectoire, les classes,
- Saletés derrière les meubles (même lorsque ceux-ci ont été tirés par les ATSEM),
- Sols collants et sales,
- Présence de moucheron dans les classes et bureau : les sacs poubelle sont vidés mais pas changés,
- Présence depuis quelques semaines du personnel de ménage dans les toilettes parmi les enfants,
- Après inspection, il n'y a pas de produit désinfectant dans le stock et les flacons ne sont pas étiquetés,
- Trop peu de lingettes et serpillières qui sont réutilisées pour l'ensemble du bâtiment et rarement lavées,
- Nettoyage qui va à l'encontre de toutes les règles d'hygiène simples, on peut même dire qu'il s'agit de l'action inverse (souillure) : témoignages des enseignantes et ATSEM qui observent l'utilisation des mêmes brosses/lingettes pour cuvettes de WC et lavabos par exemple.

- Après les périodes de vacances où le ménage de fond doit être fait, mêmes observations.

Il nous semble alors que les pénalités données à l'entreprise ne font pas évoluer les choses. Nous invitons les cadres de mairie à visiter régulièrement et inopinément l'école pour constater son état d'hygiène.

**Les parents d'élèves, comme les enseignantes trouvent cette situation inadmissible.** Madame Simon demande à ce qu'un retour rapide de la municipalité soit fait à l'APE pour informer des actions qui seront mises en place pour remédier urgemment à cette situation. Auquel cas, l'APE demandera un RDV avec Monsieur le Maire.

**Aujourd'hui, la situation n'a pas connu d'amélioration notable. Si les démarches administratives engagées par la municipalité semblent en cours, la réalité constatée sur le terrain demeure très préoccupante.**

Comme cela a été indiqué dans plusieurs courriels de la directrice, les signalements et les pénalités appliquées au prestataire n'ont pas permis d'obtenir d'amélioration durable. La municipalité a su mobiliser du personnel en urgence pour répondre aux obligations d'encadrement des enfants sur les temps périscolaires. Il est donc légitime de s'interroger sur les solutions qui pourraient être mises en place afin d'assurer un niveau d'entretien satisfaisant des locaux scolaires dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau prestataire.

Suite à l'une des alertes de la directrice, deux cadres municipaux, Anne Dumas-Miton et Stéphanie Marien, se sont déplacées et ont procédé elles-mêmes au nettoyage des toilettes de la cour, les plus utilisées par les enfants, bien que cela ne relève pas de leurs missions habituelles. Cette intervention souligne le caractère urgent de la situation et la nécessité de trouver des solutions temporaires permettant de garantir des conditions sanitaires acceptables pour les élèves et les personnels.

La question se pose donc : **quelles mesures peuvent être mises en place rapidement afin d'assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels dans l'attente d'une solution pérenne ?**

Madame Gallet explique que l'organisation administrative du suivi du ménage a évolué ces dernières années. Autrefois rattaché au Pôle Éducation, le suivi de l'entretien des écoles et des bâtiments publics dépend désormais du service du Patrimoine bâti, dirigé par Monsieur Joncherais. Depuis janvier 2024, Madame Bellabarba est chargée du suivi du prestataire.

Malgré un renforcement du suivi (rappels à l'ordre, pénalités contractuelles, mise en place de fiches de passage et contrôles plus réguliers), la situation n'a pas évolué de manière satisfaisante. La municipalité indique avoir épuisé les outils administratifs à sa disposition et avoir pris la décision, il y a environ deux mois, de résilier le marché en cours et de lancer une nouvelle procédure de marché public.

**Le changement de prestataire est envisagé à la mi-juillet.** La municipalité envisage notamment de recourir à un allotissement, permettant de faire appel à plusieurs entreprises plus petites sur différents secteurs de la commune, afin d'améliorer la qualité du service.



Question sur les mesures transitoires : la directrice demande **quelles mesures seront prises dans l'attente de l'été, compte tenu de l'état très préoccupant de l'école et du besoin urgent d'un nettoyage approfondi ainsi que d'un entretien quotidien régulier.**

Elle rappelle qu'il s'agit avant tout d'une question de sécurité sanitaire pour les élèves et les personnels.

Madame Gallet indique qu'en cas d'urgence, des prestataires extérieurs pourraient être sollicités.

Les parents d'élèves et les enseignantes insistent toutefois sur le **caractère urgent de la situation sanitaire actuelle.**

Monsieur Joncherais propose de faire intervenir à nouveau le responsable de l'entreprise prestataire, mais son intervention précédente n'avait pas apporté d'amélioration satisfaisante.

Madame Gallet précise enfin qu'aucun agent municipal n'est actuellement disponible pour assurer des interventions d'urgence, en dehors des ATSEM. Les enseignantes et les représentants des parents d'élèves rappellent alors que la priorité des ATSEM doit rester l'accompagnement des enfants, et non la prise en charge du ménage des locaux.

### **Questions diverses**

La date de la **kermesse** est fixée le **vendredi 26 juin.**

Dernier **conseil d'école** : le **mardi 16 juin**

Clôture de la séance à 20h15

Fait à Biot, le 10 mars 2026.

Le Président

du Conseil d'Ecole : Fabienne DELAÎTRE



Le Secrétaire

de séance : Rachel FARGANEL



